	Profil de poste		Rédigé par : S. JEROME		
	Masseur Kinésithérapeute		Validé par : A. GIACOVELLI		
			Approuvé par : C. KLEIN		
Date de Diffusion / Application 25/02/2021	Codification GRH-DT-4238	Liaison (processus) Ress Humaines	Version 1	Pagination 1/3	

Intitulé du poste : MASSEUR KINESITHERAPEUTE

Pôle/Service d'affectation : Pôle territorial gériatrie et soins de réadaptation, service de Médecine Physique et Réadaptation (MPR)

Lieu d'intervention :


Toutes les unités du Centre Hospitalier de Verdun (MCO – psychiatrie – SSR – EHPAD/USLD)

Place dans l'organigramme du service :

Liaisons hiérarchiques	Liaisons fonctionnelles
<ul style="list-style-type: none"> • Directeur de l'Etablissement • Directeur des Soins • Cadre Supérieur de Santé du Pôle • Cadre de Santé de M.P.R. 	<ul style="list-style-type: none"> • Médecin Chef de Pôle • Médecin chef de service de MPR • Médecins des services d'intervention • Cadres de Santé des services d'intervention

Missions spécifiques et exigences du poste :

- Intervenir sur prescription médicale dans le domaine de compétences
- Accueillir et prendre en charge des patients dans son domaine d'activité
- Evaluer les capacités motrices, sensitives et sensorielles d'une personne et mesurer son niveau de performance d'autonomie
- Déterminer la nature et évaluer l'étendue des déficiences anatomiques et fonctionnelles, analyser leurs interactions, poser un diagnostic kinésithérapique et formuler des objectifs de soins
- Elaborer/participer au projet de soin
- Planifier les soins de masso-kinésithérapie en concertation avec l'équipe soignante, en tenant compte de la prise en charge globale du patient
- Prodiguer des conseils et mettre en œuvre une éducation thérapeutique, relatifs à son domaine d'activité
- Réaliser des soins spécifiques à son domaine d'intervention
- Mettre en œuvre des techniques nécessaires à la réalisation des objectifs déterminés au moyen de prise en charge individuelle ou en groupe
- Elaborer des transmissions et/ou comptes rendus relatifs à l'observation/interventions, dans son domaine d'activité
- Surveiller l'état de santé des patients dans son domaine de compétences
- Coder les actes de rééducation
- Etablir/actualiser les procédures, protocoles, consignes spécifiques à son domaine, en concertation avec le médecin

	Profil de poste		Rédigé par : S. JEROME		
	Masseur Kinésithérapeute		Validé par : A. GIACOVELLI		
			Approuvé par : C. KLEIN		
Date de Diffusion / Application 25/02/2021	Codification GRH-DT-4238		Liaison (processus) Ress Humaines	Version 1	Pagination 2/3

- Mettre en œuvre les procédures, protocoles, consignes spécifiques à son domaine
- Participer aux réunions de synthèses interdisciplinaires
- Participer aux ateliers d'éducation thérapeutique, d'Unité de Réadaptation Respiratoire (URR) ou Cardio-Vasculaire (URCV)
- Prendre en charge des patients en externe (ponctuellement)
- Assurer une veille spécifique à son domaine d'activité
- Accueillir, encadrer et accompagner les étudiants, stagiaires, nouvel agent, etc.
- Entretien et gérer les locaux et le matériel mis à disposition, en respectant les protocoles d'hygiène en vigueur dans l'établissement

Facteurs de risques professionnels potentiels

	Oui	Non		Oui	Non
Manutention	X		Bruit		X
Postures pénibles	X		Travail de nuit		X
Vibrations mécaniques		X	Travail en équipes successives alternantes		X
Agents chimiques dangereux – Poussières – Fumées		X	Travail répétitif		X
Températures extrêmes		X			


Mesure de prévention : formation à l'ergonomie

Aptitudes requises :

- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire
- Sens de l'organisation, disponibilité, polyvalence et capacités d'adaptation
- Capacités relationnelles et aptitudes éducatives
- Souci de se former
- Permis de conduire B

Conditions de travail (Cf. règlement intérieur) :

- Repos fixes (week-end et jours fériés)
- Horaires journaliers : conformes aux horaires validés pour l'organisation du service
- Possibilité d'astreintes les week-ends et jours fériés de 10h à 16h (véhicule de service)
- Temps de travail annuel déterminé par la DRH

	Profil de poste Masseur Kinésithérapeute		Rédigé par : S. JEROME		
			Validé par : A. GIACOVELLI		
			Approuvé par : C. KLEIN		
Date de Diffusion / Application 25/02/2021	Codification GRH-DT-4238	Liaison (processus) Ress Humaines	Version 1	Pagination 3/3	

Particularités du poste :

- Intervention des masseurs kinésithérapeutes sur 3 sites du CHVSM (Saint Nicolas – Désandrouins – Sainte Catherine)
- Polyvalence professionnelle au regard des remplacements dans les différentes unités de soins

Horaires de travail :

8h00-12h00/13h00-16h30